

DECISION MUNICIPALE n° D20231012-143

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

	Service	Service Culturel
	Type	Contrat de cession de spectacle
Matière	8.9	Domaines de compétences par thèmes - culture
Spectacle	LE SOURIRE DE LISA	
Date	Jeudi 19 octobre 2023	
Lieu	Centre culturel Jean Ferrat	
Attributaire	YESnDO Srl	

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : Est approuvée la prise en charge du contrat de cession relatif au spectacle « Le sourire de Lisa », produit par YESnDO Srl, domiciliée rue Soxhulse n° 33 4624 ROMSEE BELGIQUE – proposé par le service culturel dans le cadre de la saison 2023-2024.

Article 2 : Le présent contrat de cession a pour objet l'organisation du spectacle « **Le sourire de Lisa** », présenté le jeudi 19 octobre 2023 à 20 h 30 au centre culturel municipal Jean Ferrat.

Article 3 : Le montant total de cette prestation s'élève à **3 626.50 € TTC**.
Les frais de transports et 6 repas (sur route) sur inclus dans le contrat.

Les Hébergements et les repas pour 2 personnes sont à la charge de la ville d'Ussel :

- 2 singles le mercredi 18 et jeudi 19 octobre 2023
- 2 repas midi et soir le 19 octobre 2023.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 12 octobre 2023



**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze**

Christophe ARFEUILLÈRE